

Carnet de
chantier
n°1

Aménagement de l'axe cyclable Gare > Bottière Chénaie

Un boulevard s'ouvre pour la pratique du vélo,
boulevard Stalingrad, Dalby, route de Sainte-Luce



Boulevard Dalby



ma rue
mon quartier
ma ville

UN AXE CYCLABLE POUR DES DÉPLACEMENTS SIMPLES ET CONFORTABLES

La politique mobilité de la métropole vise à accompagner la dynamique du territoire en préservant le cadre de vie. L'ambition sur le plan des mobilités consiste à rééquilibrer les modes de déplacement et à promouvoir une cohabitation plus harmonieuse et équilibrée. Pour cela, la politique publique mobilités vise à encourager un usage plus raisonné de la voiture.

En 2035, sans évolution des mobilités, la circulation automobile se dégradera davantage avec une hausse de 10% de congestion. L'absence de régulation rendra la circulation de tous difficile, y compris pour les piétons, les cyclistes et les transports collectifs.

Dans ce cadre, la métropole s'engage à déployer un réseau de pistes cyclables pour faciliter et sécuriser les trajets de celles et ceux qui font le choix du vélo. Ce moyen de déplacement est à la fois bon pour le porte-monnaie, la santé et la planète. L'objectif est donc d'augmenter la part des déplacements à vélo de 3% à 12% d'ici 2030, et même 15% en centre ville. Dès 2026, 50 kilomètres de grandes pistes cyclables sécurisées, rapides, continues et bien identifiées seront créés.

Le futur axe cyclable Gare de Nantes – Bottière Chénaie passe par des zones aujourd'hui très fréquentées et dangereuses. Il partira de la gare Nord et empruntera le boulevard Stalingrad, le boulevard Dalby et la route de Sainte-Luce, reliant à terme Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire en toute sécurité. Ce projet vise à améliorer la sécurité et la cohabitation des différents modes de déplacement, et offre une opportunité de repenser la circulation dans le quartier Malakoff-Saint Donatien avec des sens uniques et des aménagements pour apaiser le quartier.

**L'objectif est de livrer un axe complet
d'ici la fin de l'été 2025.**

**12% des déplacements
métropolitains à vélo, c'est
l'objectif du PDU pour 2030 !**



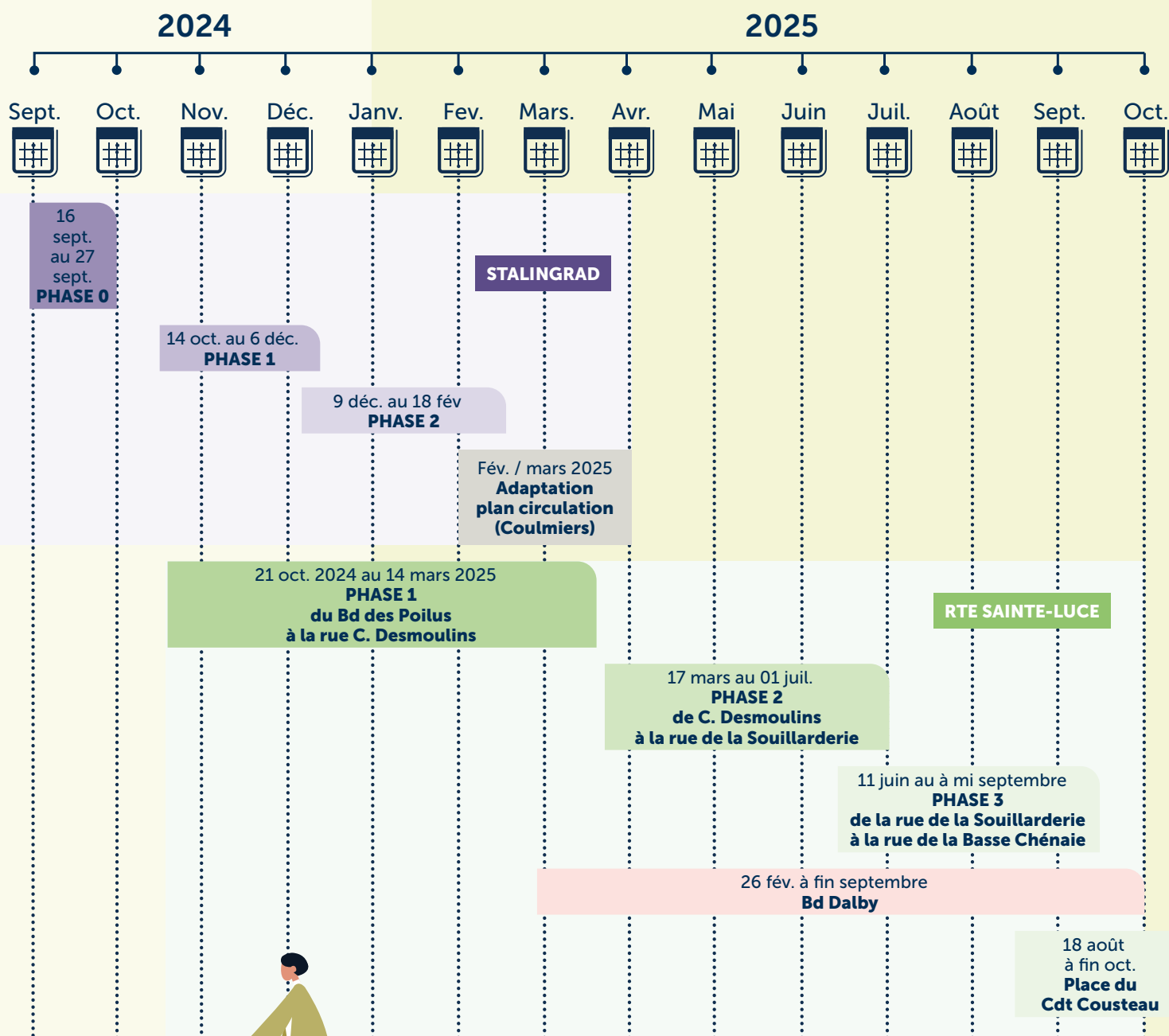
“ Les études de déplacement montrent qu'en l'absence d'aménagement, la congestion du boulevard augmentera de 10% d'ici 2035. L'absence de régulation rendra la circulation de tous difficile y compris pour les piétons, les cyclistes et les transports collectifs. »

Département Mobilités



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases. Dès qu'une phase commencera, elle sera réalisée en demi-chaussée, c'est-à-dire qu'un seul sens de circulation sera maintenu. Les plantations seront réalisées à l'automne. Il se peut que ponctuellement, la route soit entièrement coupée à la circulation, notamment la nuit pour la réalisation des enrobés. Des informations plus précises, en particulier sur les travaux de nuit, vous seront communiquées.



UN AXE VÉLO SÛR, LISIBLE ET PERFORMANT !

« Axe magistral vélo » désigne des pistes cyclables de largeurs confortables et libres de tout obstacle. Par sa réalisation et par son usage, cet aménagement cyclable répond à 3 priorités : sécurité, confort et lisibilité.

1 / Les principes de SÉCURITÉ

- La voie pour les vélos est séparée des autres usages de l'espace public et en particulier des flux automobiles (y compris des transports en commun et des espaces de stationnement) et des piétons
- Les vélos et les piétons sont prioritaires aux croisements
- Les règles d'utilisation des espaces vélos et des espaces piétons sont clairement identifiées et visibles

2 / Les principes de CONFORT

- Les déplacements doivent pouvoir être fluides et à vitesse constante, avec des tracés plus directs et sans obstacle
- Les temps d'arrêt sont limités
- Les cyclistes ont la possibilité de se doubler ou rouler côte à côte dans un esprit de convivialité
- La piste est autorisée pour tous les vélos (notamment les vélos à large gabarit)

3 / Le principe de LISIBILITÉ

- L'axe sera cohérent et continu en évitant des changements d'aménagement avec un traitement au sol uniforme



L'EMPRISE DES TRAVAUX SUR LE BOULEVARD STALINGRAD



Pour les travaux liés au boulevard Stalingrad, la zone de dépose minute privilégiée pour la gare est située gare sud.



STALINGRAD - PHASE 1

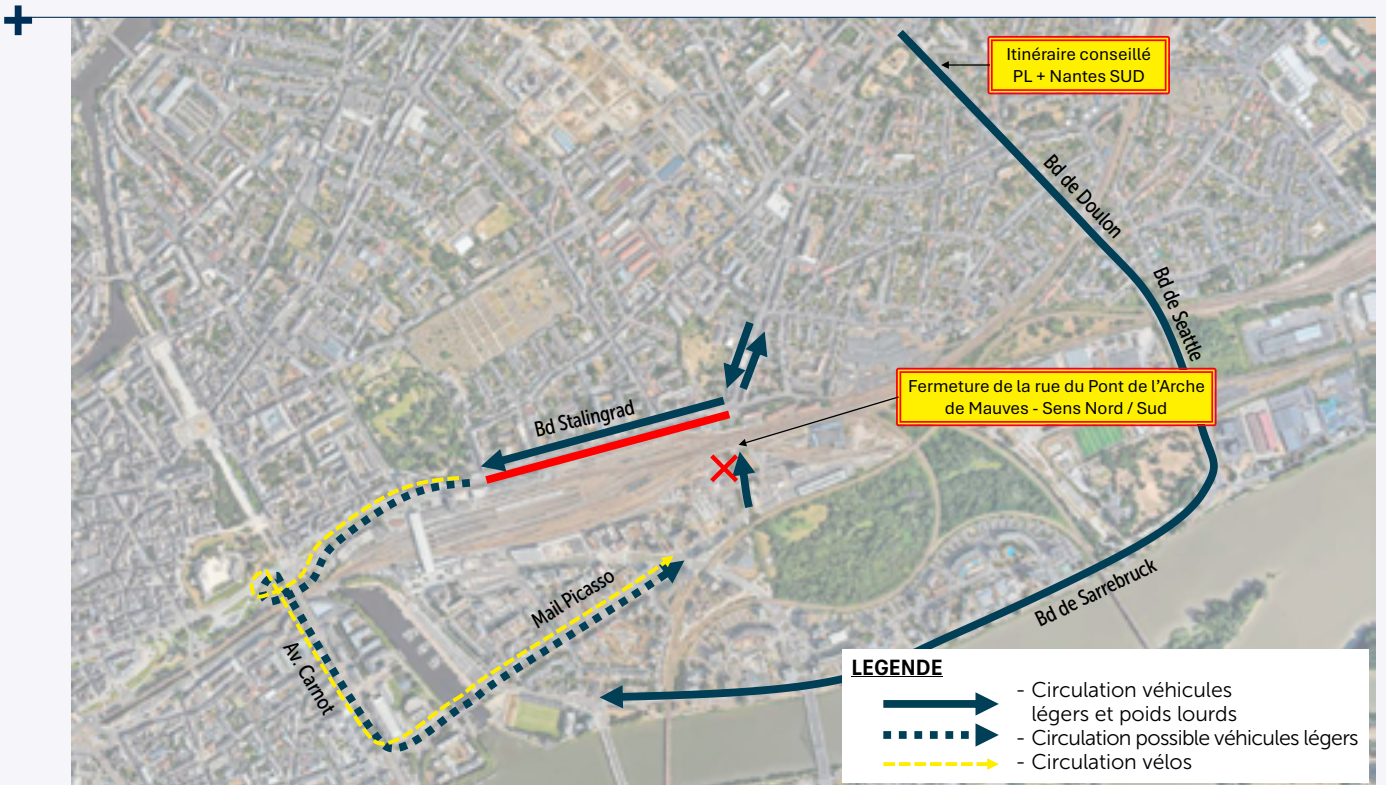
du 14 oct. au 6 déc. 2024



- le bd Stalingrad est mis en sens unique depuis la rue du Pont de l'Arche jusqu'à la trémie de la gare
- la rue du pont de l'Arche est mise en sens unique depuis le mail Pablo Picasso jusqu'au bd Stalingrad
- les stationnements seront temporairement fermés
- les livraisons seront possibles mais sans places dédiées
- des points de collecte des ordures ménagères seront matérialisés, situés à moins de 50 mètres du lieu habituel
- Les riverains n'ayant plus accès en journée à leur parking privé, peuvent demander l'obtention d'un badge provisoire permettant d'utiliser les stationnements payants.
Demande à réaliser auprès de : axe.cyclable.A@nantesmetropole.fr

PHASE 1 – TRAVAUX AU SUD DU BD STALINGRAD

- Circulation au Nord du Bd Stalingrad sur 1 voie Est-Ouest
- Déviation par les Rue du Général Buat et le Bd des Poilus
- Vélo : Voie partagée avec voiture Est-Ouest
- Vélo Ouest-Est dévié par gare Sud ou la rue d'Allonville



PHASE 1 – SENS DESCENDANT BARRÉ RUE DU PONT DE L'ARCHE

- Déviation véhicules légers et poids lourds conseillée par le Bd de Doulon, le Bd de Seattle et le Bd de Sarrebruck.
- Vélo : Voie partagée avec voiture Sud-Nord
- Vélo Nord-Sud dévié par le pont de la Rotonde puis gare sud



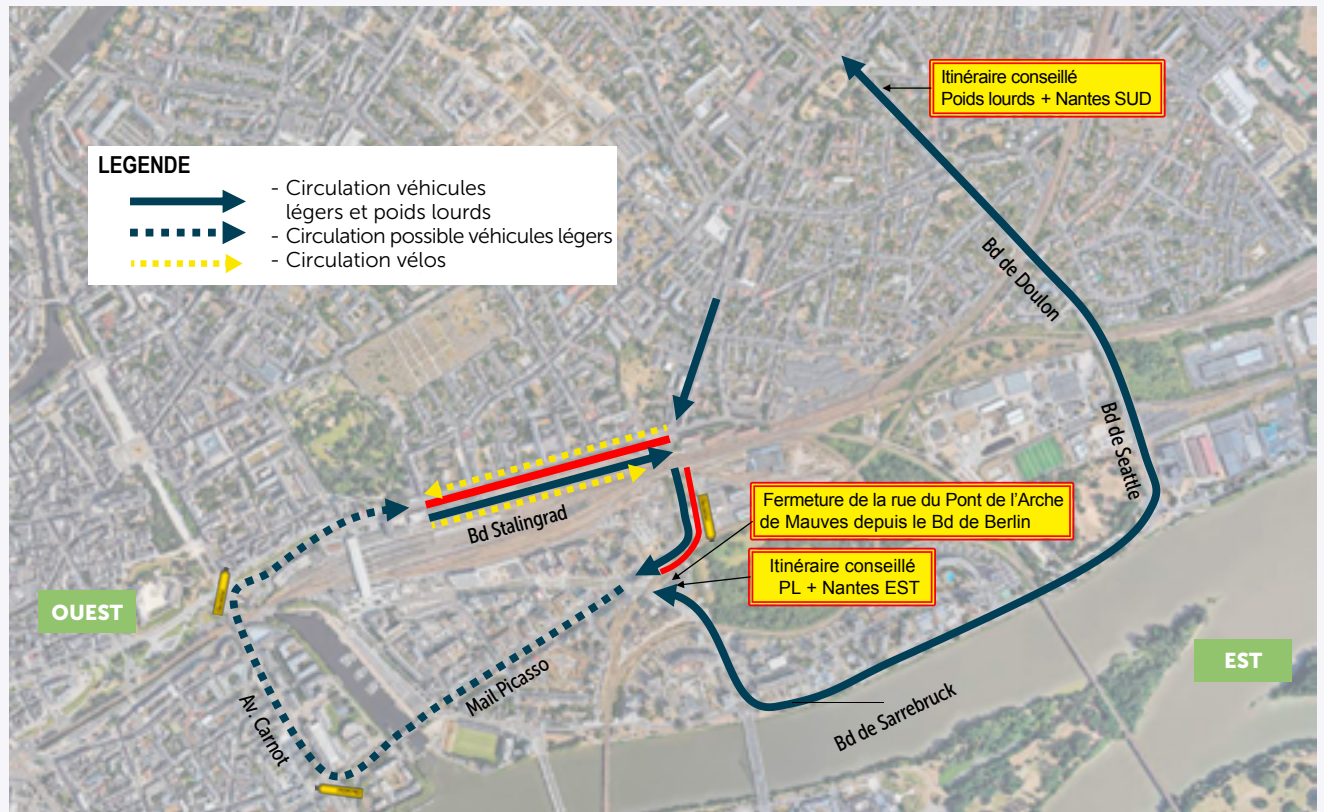


STALINGRAD - PHASE 2

du 9 déc. au 18 fév. 2025

La phase 2 concernera l'aménagement du nord du boulevard.

Pendant cette phase, les rues Evellin et Coulmiers seront mises en sens unique de Stalingrad vers Allonville.



PHASE 2 – DÉVIATION RUE DU PONT DE L'ARCHE

- Travaux au Nord. Circulation au Sud sur 1 voie (Est-Ouest)
- Déviation par le Mail Pablo Picasso et l'Avenue Carnot
- Vélo Est-Ouest : Voie partagée avec voiture en voie dédiée
- Vélo Ouest-Est : les cyclistes pourront emprunter la nouvelle piste cyclable créée
- Déviation véhicules motorisés conseillée par le Bd de Doulon, le Bd de Seattle et le Bd de Sarrebruck
- Vélo : Voie partagée avec voiture Nord-Sud dans la rue du pont de l'Arche



RUE DE COULMIERS, ET MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION DANS LE QUARTIER

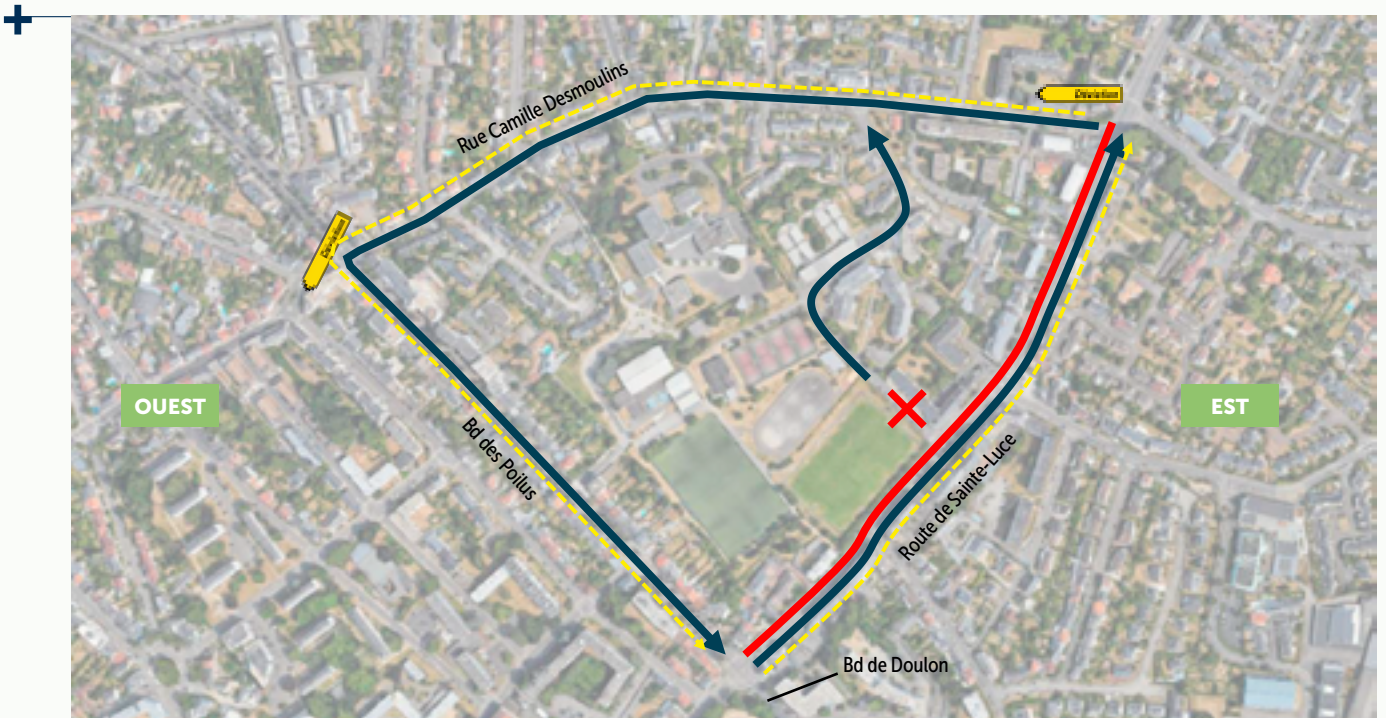
Février / mars 2025

Dans la rue de Coulmiers, les stationnements seront tous basculés côté impair, la rue passant à sens unique avec un double sens cyclable. Quelques îlots seront aménagés pour créer des obstacles et ainsi apaiser les vitesses des véhicules motorisés.



ROUTE DE STE-LUCE PHASE 1

à partir du 21 oct. 2024



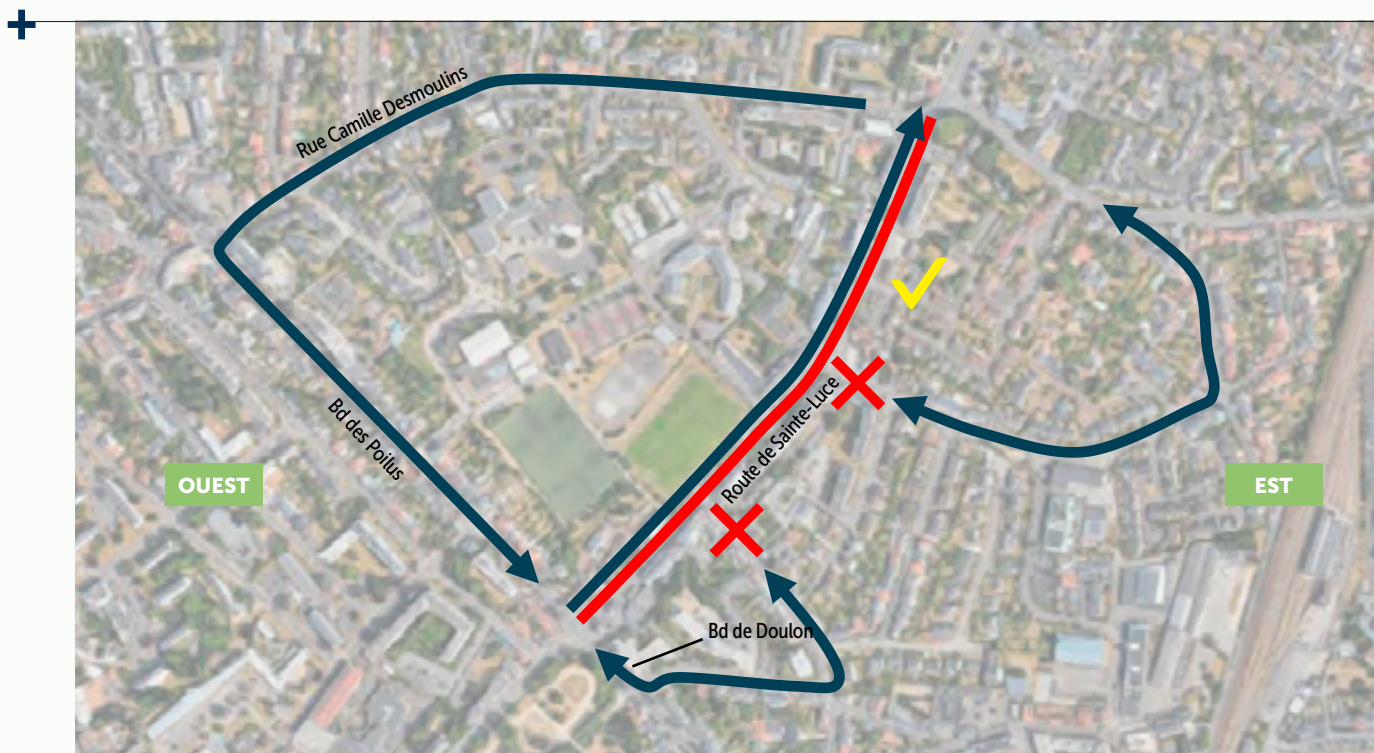
PHASE 1 – Tronçon 1 – Route de Sainte-Luce

- Circulation sur 1 voie.
- Circulation voiture Ouest-Est possible, **fermeture de la circulation Est-Ouest**
- Stationnements neutralisés. Livraisons possibles mais sans places dédiées
- Déviation vers les Rue Camille Desmoulins et le Boulevard des Poilus
- Circulation vélo déviée également par la déviation véhicules motorisés
- La rue de la Haute Mitrie est mise en impasse le temps des travaux
- Les bus seront déviés : consultez le site naolib.fr



ROUTE DE STE-LUCE PHASE 2

Les travaux sur la route de Sainte-Luce, entre le bd des Poilus et la rue Camille Desmoulins, se dérouleront du 21 octobre 2024 au 14 mars 2025. Deux principales phases qui s'enchaîneront.



PHASE 2 – Tronçon 1 – Route de Sainte-Luce

- Circulation sur 1 voie.
- Circulation voiture Ouest-Est possible, **fermeture de la circulation Est-Ouest**
- Les bus seront déviés : consultez le site naolib.fr
- Les enrobés seront effectués de nuit, avec la route de Sainte-Luce fermée dans les deux sens de circulation, pendant 4 nuits. Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.
- Les rues Parmentier et J. J. Lemordant ne pourront plus déboucher sur la route de Sainte-Luce durant cette phase.
- Circulation vélo déviée également par la déviation véhicules motorisés ou dans le flux des voitures

- les stationnements seront neutralisés
- les livraisons seront possibles mais en mode dégradé (pas de place de livraison dédiée)



NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

VOUS NOUS AVEZ POSÉ LA QUESTION



Vous nous avez posé la question...

« Pourquoi une piste cyclable alors qu'il y a déjà la vélorue d'Allonville ? »

La vélorue d'Allonville et la future piste cyclable seront complémentaires. La vélorue ne propose pas le même itinéraire et ne permet pas de relier gare sud par exemple. Elle bénéficie de retours très positifs et sera donc conservée, car elle permet aussi de limiter le trafic automobile traversant le quartier.



« Pourquoi avoir choisi le sens montant pour Dalby et le sens descendant pour Coulmiers ? »

Ce choix a été fait en concertation avec les pompiers et les services de sécurité et de secours pour conserver le sens descendant de la rue de Coulmiers et l'accès direct au pont de la Moutonnerie. Le sens unique actuel de la rue d'Allonville (entrant) jusqu'à la rue des Rochettes, permet une boucle de desserte locale Dalby sortant-Allonville entrant.



« À qui se destinera le double sens au nord de Dalby ? »

Le « sens interdit sauf », situé entre les boulevards du XIX^e et la rue Honoré de Broutelle, signalera une voie dont l'accès sera limité : aux bus ; aux véhicules d'urgence ; aux véhicules de livraisons ; aux véhicules de services (collecte des déchets, nettoyage).



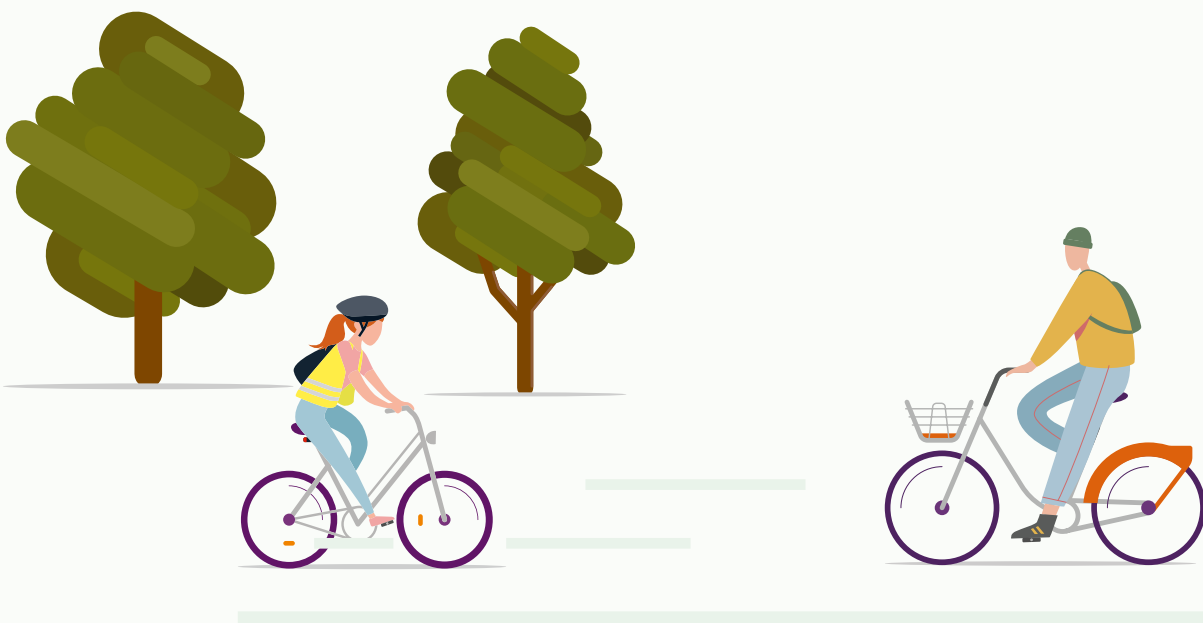
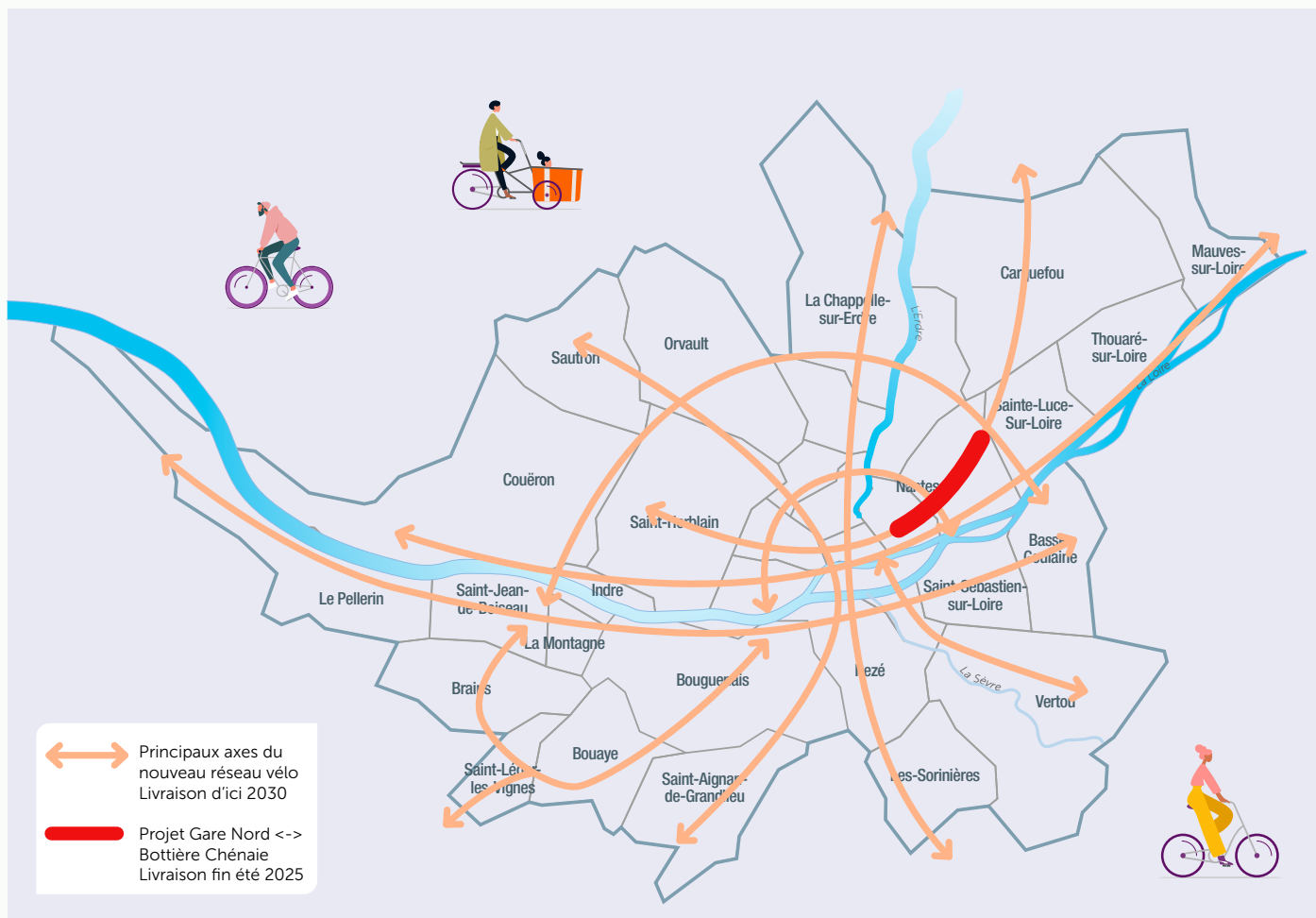
« Pourquoi tous ces passages de voie en sens unique ? »

Les passages à sens unique visent, de manière générale, à préserver la tranquillité du quartier, en empêchant sa traversée par un trafic automobile en direction de la gare nord et du centre-ville. L'objectif est de dissuader les automobilistes non riverains de chercher à « couper » par le quartier. De plus, chaque passage de voie en sens unique libère de l'espace pour les piétons, les cycles et la végétalisation.

« Quelles mesures pour les abords et accès des écoles ? »

À proximité des écoles Guitton et Champenois, Agenêts ou de la crèche Bambou, les sens interdit participeront à l'apaisement et à la sécurisation des arrivées et départs des familles et des enfants, à pied et à vélo. Des aménagements d'apaisement des vitesses sont prévus, notamment sur la rue de Coulmiers, la rue Bellier, la rue Pressensé, la rue des Chambelles...

PRINCIPAUX AXES DU NOUVEAU RÉSEAU VÉLO



Aménagement de l'axe cyclable Gare > Bottière Chénaie



Des mesures pour préserver votre vie de quartier

Pendant les travaux, tous vos commerces resteront accessibles. Toutefois, nous nous excusons, les travaux de création de l'axe entraîneront parfois des contraintes et des désagréments à l'échelle des piétons, des riverains, des commerçants...



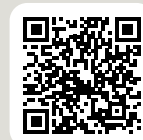
Vous avez des questions ? retrouvez l'information travaux sur les réseaux Nantes au quotidien

Toutes les informations sur les axes cyclables :

<https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/projet/travaux-metropole-nantaise/axes-cyclables-magistraux>

Pour en savoir plus sur le futur aménagement de l'axe cyclable Gare-Bottière :

<https://metropole.nantes.fr/axe-velo-gare-bottiere-chenaie>



Nos équipes sont à votre disposition pour vous renseigner

■ **Contact** Axe.cyclable.A@nantesmetropole.fr
Malakoff/Saint-Donatien 02 40 41 63 32
Doulon/Bottière 02 40 41 61 20